

Formation CACES® R489 – Initiale ou recyclage – Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté R489

Débutant ou conducteur expérimenté, préparez ou renouvelez votre CACES® R489 grâce à un parcours adapté à votre niveau, à votre expérience et aux catégories de chariots utilisées. La formation associe apports théoriques, exercices pratiques et passage des tests CACES® afin de développer une conduite sûre, maîtrisée et conforme aux exigences professionnelles.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Préparer les conducteurs débutants ou expérimentés à l'obtention ou au renouvellement du CACES® R489, pour la ou les catégories de chariots concernées.

Sécuriser l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté en développant ou en actualisant les bonnes pratiques de conduite, de circulation et de manutention.

Réduire les risques d'accident, de collision, de renversement, de chute de charge et de détérioration du matériel au sein de l'entreprise.

Vérifier et valoriser les compétences théoriques et pratiques des conducteurs au moyen d'un parcours adapté à leur niveau, à leur expérience et aux équipements utilisés.

Accompagner l'employeur dans sa démarche de prévention et de délivrance de l'autorisation de conduite, le CACES® constituant l'un des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire du conducteur.

Maintenir les compétences des conducteurs dans la durée grâce à un recyclage permettant d'actualiser les connaissances, de corriger les pratiques inadaptées et de préparer le renouvellement du certificat.

Favoriser l'autonomie, la polyvalence et l'employabilité des participants dans les secteurs de la logistique, de l'industrie, du transport, du commerce et de la manutention.

Les + métier

Formation CACES® R489 initiale ou recyclage à Lyon : théorie, pratique et tests sur chariots élévateurs. Demandez votre devis en ligne.



Public Visé

Toute personne débutante ou expérimentée amenée à conduire, régulièrement ou occasionnellement, un chariot de manutention automoteur à conducteur porté : cariste, magasinier, préparateur de commandes, agent logistique, manutentionnaire, personnel de production ou de maintenance. La formation initiale concerne les personnes non titulaires du CACES® préparé ; le recyclage s'adresse aux conducteurs déjà formés souhaitant actualiser leurs compétences et renouveler leur certificat.

Toute personne souhaitant conduire un transpalette, un chariot élévateur de capacité inférieure à 6000kg ou un chariot élévateur à mat rétractable

Préparateur de commande



Pré Requis

Comprendre les consignes de sécurité et les échanges en français. Le test théorique est obligatoirement rédigé en français. En cas de difficulté de lecture, les questions peuvent être énoncées à voix haute, dans cette même langue.

Ne pas présenter de contre-indications médicales à la conduite des chariots concernés. Il est recommandé que l'employeur s'assure, avant l'entrée en formation et le passage du test, que le participant détient une attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite en cours de validité, délivrée par le médecin du travail. Cette attestation est requise pour la délivrance de l'autorisation de conduite et peut être exigée contractuellement par l'organisme de formation ou l'organisme testeur.

Être âgé de 18 ans minimum ou, pour un jeune travailleur, répondre aux conditions réglementaires spécifiques permettant la conduite de l'équipement concerné. Un conducteur mineur peut passer le CACES® lorsque ces conditions sont respectées.

Présenter un justificatif d'identité recevable le jour du test, afin de permettre à l'organisme testeur de vérifier les nom, prénoms et date de naissance qui figureront sur le certificat.

Porter les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques, comprenant au minimum : chaussures de sécurité, gants de protection, protections auditives et vêtement haute visibilité.

Pour la formation initiale : aucun CACES® préalable ni aucune expérience de conduite ne sont exigés. Le niveau du participant est évalué afin d'adapter la durée et le contenu de la formation à son expérience et aux

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R489-20260808

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

catégories préparées. La recommandation prévoit que le parcours soit adapté à l'expérience pratique et à la complexité des équipements concernés.

Pour le recyclage : avoir déjà été formé à la conduite des chariots concernés et avoir été titulaire d'un CACES® R489 ou R489A correspondant à la catégorie préparée. Une copie du précédent certificat est à fournir, si disponible. Après une longue interruption de conduite ou en cas de maîtrise insuffisante, un parcours renforcé pourra être proposé à l'issue du positionnement. Le renouvellement impose de réactualiser les connaissances et de repasser les épreuves théoriques et pratiques au moins tous les cinq ans.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier ou actualiser les connaissances réglementaires relatives à la conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, ainsi que les responsabilités du conducteur et de l'employeur.

Reconnaître les différentes catégories de chariots relevant du CACES® R489, leurs caractéristiques, leurs équipements, leurs dispositifs de sécurité et leurs limites d'utilisation.

Identifier les risques liés à l'utilisation des chariots — renversement, basculement de charge, collision, chute de hauteur ou écrasement — et appliquer les mesures de prévention adaptées.

Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée, en tenant compte de la charge, de la capacité résiduelle, des accessoires utilisés, de l'environnement de travail et des conditions de circulation.

Réaliser les vérifications de prise de poste et de fin de poste, effectuer les opérations d'entretien courant relevant du conducteur et signaler toute anomalie ou défectuosité constatée.

Conduire, circuler et réaliser en sécurité les manœuvres correspondant à la catégorie préparée, notamment la prise, le déplacement, le dépôt, le gerbage, le dégerbage, le stockage, la traction ou le chargement sur un véhicule de transport.

Démontrer les connaissances théoriques et les savoir-faire pratiques requis afin de se présenter aux épreuves du CACES® R489 correspondant à la ou aux catégories préparées.

Parcours pédagogique

Formation théorique

- Cadre réglementaire de la conduite des chariots, rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur et du conducteur.
 - Principes du dispositif CACES®, autorisation de conduite et acteurs de la prévention.
 - Catégories de chariots à conducteur porté, caractéristiques, usages et limites d'utilisation.
 - Technologie des chariots : sources d'énergie, composants, organes de commande, dispositifs de sécurité et équipements interchangeables.
 - Notions de physique, centre de gravité, équilibre, stabilité, capacité effective et lecture des plaques ou abaques de charge.
 - Risques liés à la conduite et aux manutentions : renversement, basculement, collision, écrasement, chute de charge, chute depuis un quai, manque de visibilité, incendie et risques liés aux énergies.
 - Règles de circulation, signalisation, plans de circulation, consignes de chargement et de déchargement, port des EPI et conduite à tenir en cas d'incident.
 - Vérifications d'usage, entretien de premier niveau et identification des principales anomalies.
- Formation pratique
- Prise de poste, consultation des documents, vérifications visuelles et fonctionnelles du chariot et de ses dispositifs de sécurité.
 - Vérification de l'adéquation du chariot à la charge, à l'opération envisagée et à l'environnement de travail.
 - Installation au poste de conduite, réglages et montée ou descente en respectant la règle des trois appuis.
 - Circulation en marche avant et arrière, à vide et en charge, en ligne droite, en courbe et, selon le matériel, sur plan incliné.
 - Prise, déplacement et dépose de charges en tenant compte de leur centre de gravité et de la capacité effective du chariot.
 - Réalisation des manœuvres correspondant à la catégorie préparée : gerbage, dégerbage, stockage en palettier, préparation de commandes, traction, chargement ou déchargement d'un véhicule et conduite hors production.
 - Adaptation de la vitesse, choix d'un parcours sécurisé, stationnement et arrêt du chariot en sécurité.
 - Opérations de fin de poste, entretien quotidien et signalement des anomalies ou dysfonctionnements.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, progressive et individualisée**, adaptée à l'expérience du participant, à la ou aux catégories de chariots préparées et aux résultats du positionnement préalable.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des **apports théoriques interactifs**, illustrés par des exemples issus de situations professionnelles ;
- des **échanges d'expériences et analyses de situations de travail**,

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont adaptés au niveau des participants, à la nature du parcours — formation initiale ou recyclage — ainsi qu'à la ou aux catégories de chariots préparées.

La formation met notamment à disposition :

- une **salle de formation équipée** d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur ou écran et d'un tableau ;
- des **supports pédagogiques illustrés** portant sur la réglementation, les responsabilités, les risques, la stabilité, la capacité des chariots, les règles

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R489-20260808



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

permettant d'identifier les risques et les pratiques adaptées ;

- des **études de cas**, questionnements et exercices d'application portant notamment sur l'adéquation du chariot, la capacité de charge, la stabilité et les règles de circulation ;
- des **démonstrations commentées par le formateur**, suivies d'une mise en pratique progressive par chaque participant ;
- des **exercices pratiques individualisés** de prise de poste, circulation, manutention, stockage, gerbage, dégerbage et fin de poste, selon la catégorie préparée ;
- des **misés en situation proches des conditions réelles de travail**, avec augmentation progressive du niveau de difficulté ;
- des **corrections immédiates, débriefings et conseils personnalisés**, afin de consolider les acquis et de corriger les pratiques inadéquates ;
- des **évaluations formatives régulières** permettant de mesurer la progression et d'adapter les exercices avant le passage des tests CACES®.

de circulation et les vérifications de sécurité ;

- la **documentation technique et réglementaire applicable**, notamment les notices d'instructions des constructeurs et les documents relatifs au référentiel CACES® en vigueur ;
- des **questionnaires, études de cas, exercices d'adéquation et analyses de plaques de charge** permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques ;
- une **aire d'évolution sécurisée, balisée et adaptée** aux exercices pratiques et aux catégories préparées ;
- un ou plusieurs **chariots de manutention représentatifs des catégories concernées**, en état de fonctionnement et conformes aux exigences de sécurité ;
- des **charges, palettes, racks, accessoires et équipements de manutention** nécessaires à la réalisation des exercices de prise, déplacement, gerbage, dégerbage, stockage et chargement ;
- des **fiches de vérification, grilles de progression et supports d'évaluation** permettant de suivre individuellement les acquis de chaque participant ;
- les **équipements de protection collective et dispositifs de balisage** nécessaires à la sécurisation de la zone de formation.

En formation initiale, les moyens sont utilisés selon une progression graduelle, depuis la découverte du chariot jusqu'à la réalisation autonome des manœuvres. En recyclage, ils permettent de réactualiser les connaissances, d'évaluer les pratiques existantes et de renforcer les compétences nécessitant une remise à niveau.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation et de la progression du participant est assuré au moyen :

- d'un **positionnement préalable**, permettant d'identifier son niveau de connaissances, son expérience de conduite et la ou les catégories de chariots préparées ;
- d'une **feuille d'émargement individuelle**, signée par le participant et le formateur pour chaque demi-journée de formation ;
- d'un **suivi individualisé par le formateur**, fondé sur l'observation du participant lors des exercices théoriques et des mises en situation pratiques ;
- d'une **fiche de progression pédagogique** précisant les thèmes abordés, les manœuvres réalisées, les compétences acquises et les éventuels points à renforcer ;
- de questionnements réguliers, de corrections collectives et individuelles et, si nécessaire, d'exercices complémentaires adaptés aux difficultés rencontrées ;
- d'un **bilan de fin de formation** permettant de confirmer la préparation du participant aux épreuves théoriques et pratiques correspondant à chaque catégorie visée ;
- d'un **questionnaire de satisfaction** complété à l'issue de la formation.

Pour le parcours de recyclage, le précédent CACES® et l'expérience récente du participant sont pris en compte lors du positionnement afin d'adapter les apports théoriques et les exercices pratiques. Pour la formation initiale, le suivi permet de construire progressivement les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité. À l'issue du parcours, une **attestation de réalisation de la formation** est remise au participant. Après le passage des tests, les résultats théoriques et pratiques sont communiqués individuellement. En cas de réussite, le CACES® correspondant à la ou aux catégories évaluées est délivré par l'organisme testeur certifié. Le CACES® constitue un

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R489-20260808



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

certificat distinct de l'attestation de formation et n'est délivré qu'après réussite aux épreuves prévues par le référentiel applicable.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, disposant des compétences techniques et pédagogiques adaptées aux catégories préparées. Le parcours est progressif en formation initiale et centré sur l'actualisation des connaissances et la correction des pratiques en recyclage. Les tests CACES® sont réalisés par un testeur qualifié rattaché à un organisme testeur certifié. Le testeur pratique est distinct du formateur et n'a pas participé à la formation des candidats.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R489-20260808

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

Un positionnement préalable est réalisé afin d'identifier le niveau de connaissances, l'expérience de conduite du participant et la ou les catégories de chariots préparées. Il permet d'adapter le parcours de formation initiale ou de recyclage.

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen de questions orales ou écrites, d'exercices pratiques, de mises en situation et d'observations réalisées par le formateur. Des corrections et apports complémentaires sont effectués lorsque cela est nécessaire.

À l'issue de la formation, le participant est soumis aux épreuves du CACES® R489 :

- une **épreuve théorique**, commune aux différentes catégories de la recommandation ;
- une **épreuve pratique pour chaque catégorie préparée**, réalisée sur un chariot représentatif, dans des conditions réelles d'utilisation et sans simulation.

Les tests sont réalisés sous la responsabilité d'un **organisme testeur certifié – OTC**, par un testeur qualifié. Le testeur chargé de l'évaluation pratique est distinct du formateur ayant assuré la formation.

Pour réussir l'épreuve théorique, le candidat doit obtenir :

- une note minimale de **70/100** à l'ensemble du test ;
- une note au moins égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

Pour réussir l'épreuve pratique, le candidat doit obtenir :

- une note minimale de **70/100** à l'ensemble du test ;
- une note au moins égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
- une note supérieure à zéro pour chaque point d'évaluation prévu au barème.

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée est délivré uniquement en cas de réussite aux épreuves théoriques et pratiques.

En cas d'échec à une seule partie du test, le candidat conserve pendant **12 mois** le bénéfice de la partie réussie. Sous réserve de poursuivre avec le même organisme testeur certifié et après une formation adaptée, il peut repasser uniquement la partie non validée. Une attestation précisant les compétences validées et non validées lui est remise.

Pour un **recyclage ou renouvellement**, le candidat doit réactualiser ses connaissances et ses savoir-faire, puis repasser les épreuves théoriques et pratiques afin d'obtenir un nouveau CACES®.

Moyens à mettre en oeuvre

Pas de formation intra.

Modalités d'accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'une étude préalable des besoins et de la compatibilité des aménagements avec les exigences de sécurité et les épreuves CACES® R489. Le participant ou son employeur est invité à contacter le référent handicap EVINCEL dès l'inscription. Des adaptations pédagogiques, organisationnelles ou matérielles peuvent être mises en place après analyse de la situation et, pour les tests, en concertation avec l'organisme testeur certifié.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R489-20260808



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Durée

21.00 Heures **3** Jours 1 à 6 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029
1A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - RS 6866
1B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m - RS 6867
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 01/10/2024 | fin validité : 01/10/2029
2A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2A : Chariots à plateau porteur - RS 6800
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029
2B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels - RS 6868
3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux - RS 6869
4 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes - RS 6871
5 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable - RS 6870
6 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite éleveable - RS 6872
7 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 7 : Conduite hors production des chariots - RS 6873



EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R489-20260808

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427